

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-CF2242

présenté par  
M. Lefèvre**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	3 500 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	3 500 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à abonder de 3,5 millions d'euros l'action 04 "Routes-Entretien" du programme 203 « Infrastructures et services de transports » et de diminuer à due concurrence les crédits de l'action 07 "Pilotage, support, audit et évaluations" " du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », afin de financer les travaux de réfection et d'entretien des protections phoniques de l'A4 – A86.

Chaque jour, les secteurs situés aux alentours du pont de Nogent-sur-Marne et de l'Île-de-Beauté, dans le Val-de-Marne, subissent l'un des plus grands bouchons routiers européens, entraînant des nuisances sonores qui portent particulièrement atteinte à la santé et au bien-être des riverains. Si, ces dernières années, des travaux ont bien été engagés en faveur de l'affaiblissement de telles nuisances, ceux-ci n'ont pas concerné tous les points sensibles de cet axe routier très emprunté.

Aussi est-il proposé d'y remédier en finançant des travaux de mise en place de protections phoniques aux niveaux du pont de Nogent-sur-Marne et de l'Île-de-Beauté.